

Pour vous inscrire par courrier:

Organisme de formation Marge Verlair
5 Impasse St Aubin - 31 000 TOULOUSE.



Dans le cadre d'un financement par un organisme mutualisateur, merci de nous faire parvenir une copie de votre demande de prise en charge.
(le chèque de caution n'est plus nécessaire dans ce cas).

En cas d'annulation

L'organisme de formation Marge Verlair se réserve le droit d'annuler une formation faute d'un minimum de participants. L'organisme de formation Marge Verlair vous rembourse, dans ce cas, la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

Toute annulation de votre part, quelle qu'en soit la cause, devra être signifiée par écrit :

- si elle intervient dans les sept jours qui précèdent le début du stage, 25 % du montant des frais de participation resteront acquis à l'Organisme de formation Marge Verlair,
- toute annulation ou absence, le jour de la formation, entraînera la facturation de l'intégralité du montant dû.

En cas d'interruption d'un stage commencé, l'intégralité du prix est due.

Le cas de force majeure dûment reconnu pourra entraîner la résiliation du contrat de formation concerné; dans ces conditions, les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Régime des personnes participant à titre individuel et à leurs frais

Vous pouvez vous rétracter par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent la signature du bulletin d'inscription. Dans ce cas, aucune somme ne vous sera réclamée.

Vos justificatifs

Facture, ayant valeur de convention, et attestation de présence, établies par l'organisme de formation Marge Verlair, vous seront délivrées après chaque formation pour vous permettre d'en imputer le montant sur votre obligation de formation.

En 2005, le droit individuel à la formation (DIF) créé par la loi du 4 mai 2004 est entré en vigueur. Cette importante réforme va changer le comportement des employeurs et des salariés à l'égard de la formation professionnelle.

Parallèlement au DIF, l'employeur va continuer, comme précédemment, à demander aux salariés de suivre des formations dans le cadre du plan de formation.

Plus d'information sur www.margeverlair.fr

Formalités administratives

Bulletin d'inscription



Etablissement:

Nom ou raison sociale:

SIRET:

APE:

Adresse:

Stagiaire(s):

Nom :

Qualification professionnelle:

Date de naissance:

Stage :

**Pour les stagiaires inscrits à titre individuel, à leurs frais :
joindre un chèque de 25% en caution du total du prix des stages soit:**

Lieu de formation : 5 impasse Saint AUBIN 31000 Toulouse

Horaires habituels des stages: 9h-12h 13h-17h

Les formateurs peuvent être remplacés en fonction des conditions.
Les techniques enseignées sont destinées à un usage professionnel à visée non thérapeutique.

Toute clientèle présentant des troubles de santé devra être adressée à son médecin traitant.